

Paris, le 24 novembre 2017

Communiqué : le gouvernement taxe les personnes retraitées les plus démunies

Le Sénat a discuté du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et de la suppression de la hausse de la CSG de 25 % pour les retraités, décidée par les députés. Le rapporteur Modem a avoué clairement « *Il y a une partie des retraités qui n'aura aucune compensation* ».

Pour masquer/défendre la politique du gouvernement, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a affirmé « *Le gouvernement entend bien augmenter la fiscalité pour les retraités qui ont plus de 2 500 euros de revenu personnel* » qui ne sont pas des « *retraités modestes* » et « *peuvent participer à la solidarité nationale* ». Il prétend ainsi que la baisse de la Taxe d'habitation compensera la hausse de la CSG.

Gérald Darmanin oublie de préciser le contexte, la pension moyenne brute de 1 380 € qui va subir un nouveau gel pendant l'année 2018.

Le gouvernement ne précise pas que la CSG augmentera dès le 1^{er} janvier 2018, alors que l'incertaine baisse de la Taxe d'habitation sera étalée sur trois ans. Incertaine, car elle dépend de la politique fiscale de chaque collectivité locale. Au-delà de l'inégalité de récupération, une faible taxe locale ne compensera jamais l'augmentation de la CSG. Une personne retraitée ayant 2 450 €, jugée « *modeste* » par M. Darmanin, paiera 500 € d'augmentation de la CSG. Combien récupéreront la même somme en taxe d'habitation ?

Le ministre déforme la réalité, la hausse de la CSG frappera des retraité-e-s très modestes et même démunis, notamment les deux membres d'un couple ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 22 096 € touchant chacun une pension inférieure au seuil de pauvreté !

En fait, le gouvernement cible, matraque les personnes retraitées car il ne supporte pas qu'elles aient acquis des droits en travaillant, en cotisant toute leur vie d'actif.

Le Président Macron pressure les « riens », augmente la CSG, baisse les APL, augmente de deux euros le forfait hospitalier, supprime les emplois aidés, prive les collectivités territoriales de ressources leur permettant de développer des politiques sociales et solidaires, etc.

Et, en même temps, il donne des milliards d'euros à la minorité privilégiée des très riches : 11 par la baisse le taux de l'impôt sur les sociétés qui distribuent déjà 46 milliards de dividende, 2,2 par la baisse de l'ISF, 2 par la suppression de la taxe sur la distribution de dividendes, 1,9 par la limite le taux d'imposition des revenus mobiliers à 30 %, etc.